

Dakar, le 24 novembre 2023



**Monsieur Emmanuel MACRON**  
**Président de la République Française**  
Palais de l'Elysée,  
55, rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 PARIS

**Objet : Lettre ouverte au Président français Emmanuel Macron au sujet de la nomination de Macky Sall au 4 P et situation politique du Sénégal**

**Monsieur le Président,**

Nous, partis politiques, mouvements citoyens, ou politiques du Sénégal, regroupés au sein du **FRONT POUR L'INCLUSIVITE ET LA TRANSPARENCE DES ELECTIONS (FITE)**, avons l'honneur de vous adresser cette présente.

La liste des membres est jointe en annexe.

Conformément à la constitution de la République du Sénégal, le président Macky Sall ne briguera pas un troisième mandat.

A l'issue de l'élection présidentielle du 25 février 2024, il passera le pouvoir à son successeur.

Nous avons espoir que le terme de son second mandat consacrera la fin de déliquescence de la république, des violations des droits et libertés, des répressions sans précédent de leaders de l'opposition, et du désespoir d'une jeunesse tentée par l'émigration irrégulière, empruntant massivement la mer et le désert, ou des milliers parmi elle trouvent malheureusement la mort.

Aussi, quelle ne fut notre stupéfaction, des lauriers que vous lui avez tissés, lors du Forum de Paris, tenu les 11 et 12 novembre 2023.

Nous avons d'autant été touchés dans notre dignité, que vous l'avez, de fait, nommé, Envoyé spécial et président du comité de suivi du Pacte de Paris pour la Planète et les Peuples (4P).

Quand bien même, il devrait commencer l'exercice de cette fonction, à la fin de son mandat de Chef de l'Etat, le respect et la considération à l'égard du peuple sénégalais devaient vous inviter à plus de retenue.

Pour la première fois de notre histoire politique, un Chef d'Etat du Sénégal est descendu aussi bas.

Un président de la république qui respecte son peuple, fut-il celui d'un pays pauvre et sous développé, ne devrait se soumettre si docilement à pareille humiliation.

Qui plus est, vous avez profité de l'occasion, pour vous immiscer malencontreusement dans la politique intérieure du Sénégal, par un déferlement d'éloges, et particulièrement en reconnaissant que « la démocratie s'exercerait comme elle doit s'exercer ; qu'il y aurait des compétiteurs ; ils sont multiples ».

Vous poussez l'exercice plus loin, en affirmant, « je dois pouvoir le dire. »

Nous n'avons pas souvenance, en dépit de nos relations particulières avec la France, qu'un Chef d'Etat ou un leader politique du Sénégal, ait tenu de pareils propos à l'endroit de votre pays, à la veille d'un scrutin présidentiel.

Vous auriez dû prendre connaissance du rapport de 2021, de la Mission d'Evaluation du Processus Électoral par un cabinet d'audit indépendant.

Votre information pourrait être complétée par le rapport de 2022, de la Mission de l'Union Européenne de suivi électoral au Sénégal.

Nul besoin d'évoquer le sombre tableau sur les droits humains au Sénégal, décrit par le rapport du Département d'Etat Américain de 2023.

Le bilan de celui que vous reconnaissez pour un démocrate fait état de cent (100) manifestants tués par balles, entre mars 2021 et juin 2023.

Aucune enquête officielle n'a été menée, pour identifier et sanctionner les auteurs et leurs commanditaires en dépit des engagements du gouvernement.

Plus d'une centaine de manifestants ont été victimes de tortures et de discriminations ethniques dans les prisons.

En ce moment, plus de 1012 détenus politiques se trouvent dans les prisons, dont Ousmane Sonko, principal leader de l'opposition, maire de Ziguinchor et candidat à l'élection présidentielle de février 2024.

Le rapport d'Amnesty International pour les années 2021-2022 a dénoncé l'État du Sénégal sous Macky SALL, pour plusieurs violations des droits humains, notamment les détentions arbitraires de personnalités de l'opposition et de la société civile, la restriction de l'accès à l'internet, la suspension de chaînes de télévision et le recours excessif à la force publique, entraînant de nombreuses victimes du côté de manifestants.

Un dossier accablant a été déposé auprès de la Cour Pénale Internationale, contre Macky SALL, son ancien ministre de l'intérieur, Antoine Félix Diome, le Haut commandant de la gendarmerie, et 109 autres personnes identifiées.

Il ressort du dossier, qu'ils ont orchestré de manière organisée, planifiée, méthodique et massive, des actes de violence contre des manifestants politiques désarmés, des militants, des journalistes, des avocats ainsi que des citoyens ordinaires, au cours d'événements, depuis mars 2021.

Macky SALL continue de manière systématique à persécuter l'opposition, en faisant interdire ses rassemblements par les forces de l'ordre.

Il procède de façon arbitraire au blocage de la campagne de collecte des parrainages des candidats de l'opposition.

Au même moment, le candidat à élection présidentielle de sa coalition politique parcourt allègrement le pays, en utilisant les ressources et les moyens logistiques de l'État.

A la répression physique sans précédent, est venu s'ajouter une répression judiciaire et administrative dont nous ferons économie.

Mais nous ne pouvons-nous abstenir, d'évoquer l'un des actes de Macky Sall, les plus gros de danger pour la stabilité et la paix du Sénégal.

Il s'agit du refus de la (DGE), Direction Générale des Élections, de délivrer les fiches de parrainage pour l'élection présidentielle de 2024, au mandataire du candidat Ousmane Sonko.

La DGE, persiste dans son refus, en dépit d'une ordonnance du tribunal d'instance, demandant que le candidat Ousmane Sonko soit réinscrit dans les listes électorales de la région de Ziguinchor, ainsi dans le fichier général des élections.

A la suite de cette ordonnance, la (CENA) Commission Electorale Nationale Autonome, chargée du contrôle et de la supervision des élections, a fait injonction à la DGE, de remettre les fiches de parrainage au mandataire du candidat Ousmane Sonko.

Le gouvernement de Macky Sall a plutôt fait dans le dilatoire, en introduisant un recours devant la Cour Suprême.

En plus, sans aucune retenue, et en violation des lois, Macky Sall a procédé au limogeage de tous les membres de la CENA.

Parmi les nouveaux membres, y figurent des personnes appartenant à son camp politique.

A cette crise préélectorale grosse de danger, vient s'ajouter une ébullition inquiétante du front social, dont l'un des faits les marquants est la décision de Macky de fermer l'université Cheikh Anta Diop, première université francophone d'Afrique.

A la veille d'une élection présidentielle aussi déterminante pour l'avenir du Sénégal, Le Front pour l'Inclusivité et la Transparence, considère la nomination de Macky Sall, comme une caution pour la poursuite de la gouvernance par la terreur, aux fins de baliser le chemin au profit de son candidat, Amadou Ba.

En tout état de cause, la prudence devrait être de rigueur, dans la mesure où l'idée selon laquelle Amadou Ba est le candidat de la France est très répandue dans l'opinion publique sénégalaise.

En ce qui nous concerne, nous ne saurions brader notre souveraineté au nom de prébendes et autres faveurs, moralement contraires à nos valeurs sénégalaises et africaines.

La France et le Sénégal sont des pays amis, liés par une partie de leur histoire.

Notre coopération séculaire devrait se poursuivre dans l'intérêt de nos deux Etats.

Aussi, devrions-nous, nous abstenir de certaines ingérences mal venues, susceptibles d'assombrir le futur de notre coopération.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de notre très haute et sincère considération.

**Ont signé : (Par ordre alphabétique)**

1 Amadou BA (représentant Bassirou Diomaye Faye) 2. Roger BOISSY 3. Boubacar CAMARA 4. Ayib DAFFÉ (Représentant Ousmane Sonko). 5. Hamidou DATHE 6. Mamadou Lamine DIALLO 7. Mamadou Lamine DIANTE 8. Cheikh Bamba DIEYE 9. Cheikh Tidiane DIEYE 10. Cheikh DIENG 11. Birame Souleye DIOP 12. Babacar DIOP 13. Abdourahmane DIOUF 14. Abass FALL 15. Dethie FALL 16. Pape Djibril FALL 17. Malick GAKOU 18. Bougane GUEYE 19. Moustapha GUIRASSY 20. Amadou LY 21. Aissatou MBODJ 22. Dame MBODJ 23. El Hadji Ibrahima MBOW 24. Alioune NDAO 25. El Malick NDIAYE 26. Alhassane NDIANG 27. Moussa NDIANG 28. Daby POUYE 29. Guy Marius SAGNA 30. Sheikh Alassane SENE 31. Habib SY 32. Vieux THIANÉ 33. Hamidou THIAW 34. Abdoulaye TINE 35. Aminata TOURE 36. Seydina Omar TOURE